**Contrat de mise à disposition du matériel de l’Amicale**



L’Amicale du CHRU de Brest, 2 avenue Foch, 29609 Brest Cedex

Et

**Nom / Prénom :**

**Adresse :**

**Téléphone portable :**

**Matériel emprunté : Montant de la caution :**

**Date de retrait :** au matin **date de retour :** après midi

Ont convenu par le présent contrat :

**1** – L’Amicale du CHRU de Brest accepte de mettre gracieusement à disposition le matériel demandé en bon état et en conformité avec les textes et normes en vigueur.

**2** – L’utilisateur s’engage :

- à utiliser le matériel en parfaite connaissance

- à être le seul utilisateur du matériel

- à être titulaire d’une assurance responsabilité civile

- à prendre et rapporter le matériel aux dates prévues au contrat. Tout empêchement, sur la date prévue de retour de prêt devra être communiqué par mail : [amicale.chrubrest@gmail.com](mailto:amicale.chrubrest@gmail.com).

La date de retour étant une date au plus tard, Il incombe à l’emprunteur de trouver une solution pour le retour du matériel afin de ne pas pénaliser l’emprunteur suivant.

**3** – L’Amicale décline toute responsabilité en cas d’accident quant à une mauvaise utilisation du matériel.

**4** – Lors du retrait du matériel, un chèque de caution est demandé à l’emprunteur. Il sera restitué au moment du retour de matériel.

**5** – La durée maximum par période d’emprunt est de 15 jours

**6** – Une annexe peut être jointe au contrat, qui, en fonction du matériel emprunté, précisera le détail de son contenu

Fait à Brest, le

Signature des parties